

SEANCE DU 16 JUIN 2016 : DELIBERATION N° 97

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎: 03.27.53.75.32

Réf. : CL/JR/IT/CO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 8 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le SEIZE JUIN à 18 h 45

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de :
Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y.ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCILO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - A.NEZZARI - F.TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - F.FEKIH - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Yves ZUMSTEIN (à Arnaud DECAGNY) - Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)

Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY) - André PIEGAY (à Corinne DEROO) - Robert PILATO (à Marie-Christine MORETTI) - Frédéric LEFEBVRE (à Stéphanie LOCOCCILO)

Maryse GABET (à Louis-Armand DE BEJARRY)

EXCUSES :

Jean-Yves HERBEUVAL

ABSENT(E)S :

Naëlle TAJDIRT

Francis TRINCARETTO

Bernadette MORIAME (absente pour les objets n° 22, 23 et 24)

Christophe DI POMPEO (absent pour l'objet n°29)

Nicolas LEBLANC (absent pour les objets n°31, 32, 33 et 34)

Corine DEMOUSTIER (absente pour les objets n°31 et 32)

Nathalie MONTFORT (absente pour l'objet n°35)

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier DUBOIS

OBJET N° 39: Maison Des Associations - Autorisation de demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du Développement Sociable Durable des Territoires (D.S.D.T.) pour le dispositif F.I.T.A. G.U.P. (Fonds d'Initiatives des Territoires et des Acteurs – Gestion Urbaine de Proximité)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles:

- L.1111-10 relatif au financement des projets,
- L.2331-4 et L.2331-6 relatifs aux recettes du budget communal,

Vu la Loi n°2003-710 du 1er août 2003 modifiée d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,

Vu la Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu le Décret n°2015-299 du 16 mars 2015 relatif à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine,

Vu l'avis favorable de la Commission « Démocratie Participative, Centres Sociaux, Fêtes et Sports » qui s'est réunie le 12 mai 2016,

Considérant que le quartier du Faubourg Saint-Quentin est jouté à ceux de Sous-le-Bois, de l'Épinette et du Pont-de-Pierre.

Que ces derniers sont en zone de géographie prioritaire dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020 et sont inscrits dans l'ANRU 2.

Que l'ensemble de ces programmes gouvernementaux contribuera inéluctablement à la transformation du territoire.

Que cette situation géographique particulière implique que le quartier du Faubourg Saint-Quentin peut être considéré comme un quartier dit « vécu » puisqu'il regroupe de nombreux équipements mis à disposition et utilisés par les habitants de quartiers en quartier prioritaire.

Que le quartier du Faubourg Saint-Quentin est donc idéalement situé au centre de plusieurs quartiers (Sous-le-Bois, Écrivains, Présidents, Épinette) et d'autres non prioritaires (Montplaisir, Douzies, Centre-Ville) qui recensent à eux-seuls plus de 240 associations (sur les 350 présentes sur la commune de Maubeuge).

Que ces associations sont source de créativité, de dynamisme et d'innovation en agissant en proximité avec les réalités du terrain, et c'est pourquoi est né le projet de mettre en place une structure qui leur serait entièrement dédiée.

Que, véritable pilier de la vie associative locale, la future Maison des Associations s'entend comme un lieu ressources, un lieu d'échanges et de rencontres à l'écoute et au service de toutes les personnes engagées dans la vie associative, porteuse de citoyenneté.

Que la Maison des associations est donc destinée à devenir, avant tout, un lieu de promotion du « vivre ensemble » afin de promouvoir les activités et réalisations des associations.

Que, proposant différents services d'accompagnement des structures associatives, elle aura donc pour vocation d'accueillir, informer, former, accompagner les bénévoles et les salariés des associations.

Qu'en se faisant le relais de ce qui est mis en place par les acteurs du territoire, la Maison des Associations contribuera ainsi à faire connaître et reconnaître l'utilité sociale des structures et porteurs de projets associatifs de la ville.

Qu'elle proposera une offre de services large au travers de ses missions respectives :

- être un pôle de ressources, de conseils, de formation, de documentation, d'accompagnement, d'études de projets,
- être un espace d'accueil, d'échanges, de rencontres,

- être un lieu de renseignements sur les dispositifs mis en place par la Ville, l'Agglomération, le Département, la Région, l'État, l'Europe afin de venir en aide et d'orienter les associations dans leurs démarches et demandes,
- devenir une référence sur les aides matérielles possibles et sur les outils existants,
- être une aide à la création d'associations,
- devenir une fenêtre sur les réalisations et activités associatives.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- Solliciter les aides financières auprès du Conseil Régional dans le cadre du Développement Sociable Durable des Territoires (D.S.D.T.) pour le dispositif F.I.T.A. G.U.P.,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et engagement relatif à une demande de subvention F.I.T.A. G.U.P. au Conseil Régional à hauteur de 70 %,
- Autoriser les dépenses afférentes dans le cadre du budget communal 2016.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Sollicite** les aides financières auprès du Conseil Régional dans le cadre du Développement Sociable Durable des Territoires (D.S.D.T.) pour le dispositif F.I.T.A. G.U.P.,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document et engagement relatif à une demande de subvention F.I.T.A. G.U.P. au Conseil Régional à hauteur de 70 %,
- **Autorise** les dépenses afférentes dans le cadre du budget communal 2016.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.



Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY